



Société coopérative des sélectionneurs



📍 Chemin du Martinet 2a, 1510 Moudon

✉ info@ass-agri.ch

🌐 www.ass-agri.ch

☎ 021 905 95 11

Ergot des céréales

L'ergot des céréales reste un sujet d'actualité. L'information suivante souligne le positionnement de l'ASS vis-à-vis de cette problématique, et rappelle les points importants concernant cette maladie.

1. Cadre légal lié à la semence

Toutes les semences commercialisées par les établissements multiplicateurs suisses **sont certifiées** et répondent aux exigences de l'Ordonnance sur les Semences et Plants.

Vis-à-vis de l'ergot, la Suisse applique la même **norme de certification** que l'Union Européenne, à savoir :

maximum 3 sclérotés par 500 g de semences

Si cette tolérance est dépassée, le lot n'est pas certifié et ne peut pas être commercialisé.

Cette norme a été définie pour permettre une culture **sans risque majeur lié à la semence**.

2. Positionnement de l'ASS

L'ASS applique, depuis la récolte 2025, une **norme interne plus stricte**, et s'engage à ne commercialiser que des lots répondant à l'exigence suivante :

maximum 1 sclérote par 500 g de semences

A ce jour, **l'ASS est le seul établissement multiplicateur suisse à appliquer cette mesure**.

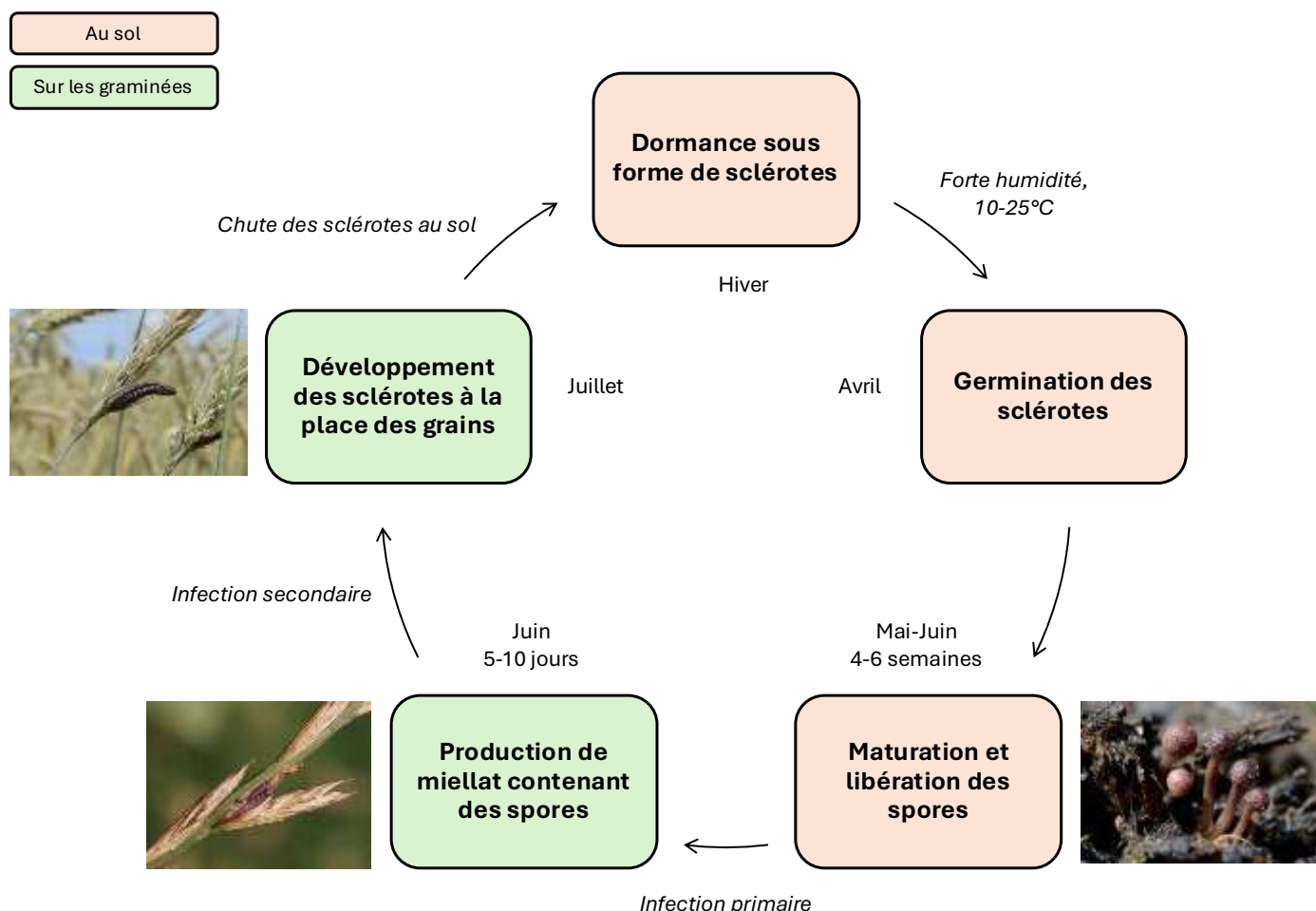
La contamination d'une parcelle par l'ergot dépend d'un grand nombre de facteurs (météo, parcelle, désherbage, travail du sol, présence de graminées en bordure, etc.). Ces facteurs étant propres aux conditions de culture de chaque exploitation, **l'ASS ne peut pas garantir l'absence d'ergot dans la récolte obtenue à partir des semences commercialisées**. Toutes les mesures prises permettent de réduire significativement le risque, pas de l'éliminer.

3. Cycle de l'ergot

L'ergot est un champignon (*Claviceps purpurea*). Il touche **toutes les graminées** (céréales, graminées fourragères et adventices). Le rendement est peu pénalisé, mais les alcaloïdes toxiques qu'il produit peuvent nuire fortement la qualité de la récolte. Les graminées sont **vulnérables à la floraison, avant la fécondation**. Dès que le grain est fécondé, l'ergot ne peut plus s'installer. Son cycle biologique est le suivant :

Hiver	L'ergot hiverne sous forme de sclérotés. Pour survivre, il a besoin d'humidité et de températures inférieures à 10°C.
Avril	Les sclérotés germent avec une forte humidité et des températures de 10-25°C. Ils produisent des « têtes à périthèces » contenant les spores.
Mai-juin	Contamination primaire : les spores sont projetées dans l'air sur environ 20m et contaminent les fleurs de graminées et céréales. La dissémination se fait par le vent et la pluie.
Juin	Contamination secondaire : quelques jours après l'infection primaire, un miellat collant contenant des spores apparaît sur les épis. Il est ensuite propagé par le vent, la pluie, les insectes et le contact direct entre épis.
Juillet	Après le stade miellat, les sclérotés se forment à la place du grain. Ils tombent au sol au moment de la récolte.

L'ergot apparaît dans les céréales, mais aussi dans les prairies et pâturages. S'il est bien visible sur le seigle par exemple, il est beaucoup plus difficile à repérer sur les graminées fourragères.



4. Facteurs favorisant l'ergot

La présence d'ergot est multifactorielle !

- **Météo.** Un temps chaud et humide au printemps favorise la germination des sclérotés. Un temps frais, humide et couvert entre le stade dernière feuille étalée et la fin de la floraison favorise les infections de l'épi.
- **Travail du sol superficiel.** Les sclérotés en surface ont plus de facilité à germer et propager leurs spores.
- **Rotation chargée en céréales.**
- **Présence de graminées dans les parcelles de céréales et de non-céréales.**
- **Présence de graminées aux abords des parcelles.**

5. Mesures préventives

- **Utiliser des semences certifiées.** Leur qualité est contrôlée. Les éventuels sclérotés présents dans la semence ont peu de chance de contamination, car ils seront enfouis.
- **Adapter la rotation.** Alternier les cultures céréales et non-céréales pour briser le cycle du champignon.
- **Enfouir les résidus à plus de 10 cm de profondeur.** Faire un travail du sol superficiel l'année suivante pour ne pas ramener les sclérotés en surface. Les sclérotés enfouis meurent après deux ans.
- **Désherber.** Eviter la présence de graminées adventices dans les cultures en général.
- **Faucher ou broyer les bords de champ et bandes herbeuses** avant floraison.

6. Lutte directe

- Il n'existe pas de variétés résistantes à l'ergot.
- Aucun traitement de semences n'est homologué contre l'ergot.
- Aucun fongicide en culture n'est homologué contre l'ergot.

7. Limites pour la prise en charge de la récolte

- Blé panifiable 0.2 g/kg, soit 0.02 %
- Seigle panifiable 0.2 g/kg, soit 0.02 %
- Blé fourrager et triticales 1 g/kg, soit 0.1 %

Sources :

- Ordonnance du DEFR du 7 décembre 1998 sur le matériel de multiplication des espèces de grandes cultures, de cultures fourragères et de cultures maraîchères, RS 916.151.1, état au 1^{er} janvier 2025.
- Directive 66/402/CEE du Conseil, du 14 juin 1966, concernant la commercialisation des semences de céréales, état au 1^{er} septembre 2022
- Perspectives agricoles n° 520, avril 2024, Ergot des céréales
- FSPC, Ergot dans les céréales – Recommandations pour éviter les contaminations
- Arvalis-Institut du végétal, Les vrai-faux de l'ergot – L'ergot est un champignon
- Pflanzenkrankheiten.ch, Krankheiten und Schädlinge des Getreides, Mutterkorn, <https://www.pflanzenkrankheiten.ch/krankheiten-an-kulturpflanzen-2/getreide-mais/roggen/mutterkorn-claviceps-purpurea-sc>